

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS
--

Procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis tenu à 13 h 30, le 10 mars 2020 à la MRC de La Mitis, située au 300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Marcel Belzile	Maire de Sayabec	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amour	Maire d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Mario Lavoie	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie
Mme Karen Jean	Comptable	Mallette (par téléphone)
Mme Judith Garon	Directrice des finances	MRC de La Mitis

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution 2020-07

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de déclarer l'assemblée ouverte.

M. Georges Guénard souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-08

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2020
4. Comptes à payer
5. Adoption des états financiers 2019
6. Projet multiplateforme de gestion des matières résiduelles
7. Ententes avec la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER
8. Appel d'offres transport 2020-2023
9. Embauche de Mme Anne Gauvin Forest
- Divers
10. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2020

Résolution 2020-09

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Pierre D'Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2020 tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution 2020-10

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer suivants : chèques 1277 à 1288 inclusivement pour un montant de 161 522.98 \$, les paiements électroniques numéros 697 à 704 ainsi que les salaires pour un montant de 114 426.21 \$, pour un total de 275 949.19 \$.

5. Adoption des états financiers 2019

Résolution 2020-11

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2019 et ce, tel que déposés par Mme Judith Garon et présentés par Mme Karen Jean de la firme Mallette de Mont-Joli.

6. Projet multiplateforme de gestion des matières résiduelles

Résolution 2020-12

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont déclaré leur compétence sur le traitement des matières résiduelles respectivement par les résolutions C.M. 068-01 et C.M. 01-120;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont autorisé par les résolutions C.M. 115-06 et C.M. 06-151 une entente constituant de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) et ayant pour objet de planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR Matapédia-Mitis opère depuis 2008 un Centre de transfert à Mont-Joli et effectue depuis 2015 le transport des déchets vers le LET de Rivière-du-Loup et des matières organiques vers l'usine de biométhanisation de la SÉMER;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 43 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis est d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de plateforme de compostage à proximité dans une optique de développement durable et régional en visant la réduction des coûts économiques et environnementaux de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il a été évalué qu'il n'y avait aucun avantage financier à traiter les matières organiques séparément des déchets dans les sites de traitement de ces matières au Québec;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse de faisabilité commandée à la firme GBi à l'automne 2019 pour la mise en place d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles traitant les déchets et les matières organiques et l'analyse de sites potentiels sur les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- De poursuivre les évaluations concernant le projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles;
- D'autoriser le dépôt d'un avis de projet de la multiplateforme de gestion des matières résiduelles au MELCC.

Résolution 2020-13

CONSIDÉRANT QUE la firme GBi a établi un échéancier et un budget préliminaire aux travaux pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la première étape est le dépôt d'un avis de projet au MELCC au printemps 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser un contrat de gré à gré avec la firme GBi pour la rédaction de l'avis de projet jusqu'à concurrence de 24 999.99\$ incluant les taxes.

7. Ententes avec la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER

M. Marcel Moreau fait le point à propos des discussions entamées avec la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER concernant les ententes à renouveler.

Résolution 2020-14

CONSIDÉRANT la proposition d'entente du 24 février 2020 de la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières résiduelles de La Matapédia et de La Mitis au Lieu d'enfouissement technique de Cacouna pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'entente précédente pour l'utilisation du LET de Cacouna venait à échéance le 31 mai 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'entente proposée avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna;
- D'autoriser Georges Guénard, président et Marcel Moreau, secrétaire-trésorier, comme signataire de l'entente.

8. Appel d'offres transport 2020-2023

Résolution 2020-15

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres 2020-01 pour le Transport des matières résiduelles 2020-2023 la Régie a reçu deux soumissions de SSAD et JAFFA;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la soumission de SSAD présente de multiples non-conformités avec l'appel d'offres, soit :

- La liste du matériel présenté est composée de soumissions pour un seul plancher mobile de 53', sans numéro de série et deux camions, tous sans preuve d'immatriculation et d'assurance. Ceci est en non-conformité avec l'article 4.4 du devis d'appel d'offres.
- Les équipements présentés ne démontrent pas que l'entrepreneur pourra répondre aux besoins de l'article 7.5 du devis d'appel d'offres qui mentionne que l'entrepreneur doit prévoir un nombre suffisant de remorques pour pouvoir effectuer jusqu'à quatre (4) voyages de déchets par jour en période de pointe.
- Aucun des équipements mentionnés ne semble répondre aux besoins de transport des matières organiques tel que décrit à l'article 7.6.2 du devis d'appel d'offres.

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande d'information complémentaire après l'ouverture des enveloppes, SSAD présentait de nouveaux équipements toujours sans preuve d'immatriculation et d'assurance ce qui est en non-conformité avec l'article 4.4 du devis d'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de déclarer non conforme la soumission de SSAD.

9. Embauche de Mme Anne Gauvin Forest

Résolution 2020-16

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Mme Anne Gauvin Forest de façon rétroactive en date du 18 novembre 2019 à titre de conseillère en gestion des matières résiduelles.

DIVERS

Il n'y a pas de point divers ce mois-ci.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 2020-17

Il est proposé par M. Pierre D'Amour de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15 h 15.

Georges Guénard
Président

Marcel Moreau
Secrétaire-trésorier